



DÉLIBÉRATION

du 26 mars 2024

Présents : 23 Excusés : 4 4 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Madame Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, Mme Isabelle LEAUTE, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY), M. Philippe JAHAN, (ayant donné pouvoir à Nadine YOU), Mme Agnès LEMARIE (ayant donné pouvoir à Laura BRETAUD), M. Jérôme LECERF (ayant donné pouvoir à Sandrine BRANCHEREAU)</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Marie LARDEUX, Fabienne PITON</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Rosalie OUTIN</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 20 mars 2024</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 29/03/2024 Publiée, le 29/03/2024 Notifiée, le	
Délibération n°24.2.13	URBANISME - BÂTIMENTS <i>Marché d'extension du CTM - lot 1 - Avenant n°2 avec l'entreprise GUILLOTEAU TP</i>

Madame le Maire rappelle aux élus le marché d'extension du centre technique municipal pour la création de locaux de rangement associatifs. Dans ce cadre, le lot 1 – VRD – Terrassements a été attribué à l'entreprise GUILLOTEAU TP pour un montant de 57 938€ HT (69 525€ TTC).

Un premier avenant a été signé avec l'entreprise GUILLOTTEAU pour des travaux supplémentaires de détection de réseaux existants pour un montant de 653€ HT, soit +1,13% du montant initial du marché.

Il apparaît que d'autres travaux supplémentaires sont nécessaires :

- La motorisation du portail d'entrée, qui n'a pas été prévu au marché initial ;
- La pose d'une clôture de 2m de hauteur (au lieu de 1,80m initialement prévu) ;
- La pose d'un portillon pivotant.

Le coût de ces travaux s'élève à 7 025,30€ HT. Le total des avenants étant supérieur à 10% du coût initial du marché (+13,25%), il est nécessaire de délibérer pour valider l'avenant n°2 au lot 1 du marché d'extension du centre technique municipal avec l'entreprise GUILLOTEAU TP.

Après avoir entendu cet exposé,

*Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;
Vu l'avis de la commission urbanisme – bâtiments en date du 12 mars 2024 ;*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant n°2 au lot 1 du marché d'extension du centre technique municipal avec l'entreprise GUILLOTEAU TP pour un montant de 7 025,30€ HT ;

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération ;

Rosalie OUTIN
Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture 044-214400962-20240326-24213d-DE Reçu le 29/03/2024

Le Maire

Nadine YOU

